



Le service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), composé de 7 antennes, intervient sur la ville de Lyon, ses arrondissements et le sud du département du Rhône. 3418 mineurs et jeunes majeurs, soit 1996 familles, ont été accompagnés en 2010 afin d'aider ces parents à restaurer leurs capacités d'exercice de fonction parentale et permettre ainsi à l'enfant et à sa famille de trouver, en son sein et auprès de son environnement, les conditions les plus satisfaisantes à son développement et à son inscription sociale.

L'intervention éducative s'organise à partir de la confrontation d'une famille à un discours énoncé au nom de la loi. Il s'agit :

- *à partir d'entretiens réguliers pour la famille, de favoriser la reconnaissance de ses difficultés et de ses potentialités pour assurer à chacun, et en particulier aux enfants, la place qu'il doit ou peut occuper et prendre en compte ses besoins affectifs, matériels, physiques, psychiques et cognitifs ;*
- *à partir de rencontres et de démarches adaptées, d'activités collectives ou individuelles, de (re)mettre en lien cette famille avec le réseau institutionnel duquel elle dépend (école, PMI, service social, CAF, MDPH, mairie, etc.) ;*
- *dans le cadre d'un dispositif de travail précis, d'élaborer et de contrôler le contenu de ces interventions.*

Cette démarche d'intervention s'appuie sur l'a priori éthique selon lequel, outre les difficultés qu'elles présentent, les familles ont un potentiel de ressources qui peut leur permettre, si possible, d'être actrices de leur changement.

Nous notons sur notre précédent rapport de 2009, les modifications entraînées par notre dernière habilitation qui ne nous permettait d'accompagner les mineurs que jusqu'à leurs 19 ans, avec accord du directeur départemental de la PJJ. Cette orientation de la PJJ a fait passer le nombre de jeunes majeurs suivis de 56 en 2009 à 8 en 2010. Cette décision reste catastrophique pour ces jeunes en grande difficulté car peu de relais d'accompagnement éducatifs et de financement se sont mis en place pour assurer les accompagnements nécessaires à leur soutien.

ଅକ୍ଷୟ ଅକ୍ଷୟ ଅକ୍ଷୟ ଅକ୍ଷୟ ଅକ୍ଷୟ ଅକ୍ଷୟ

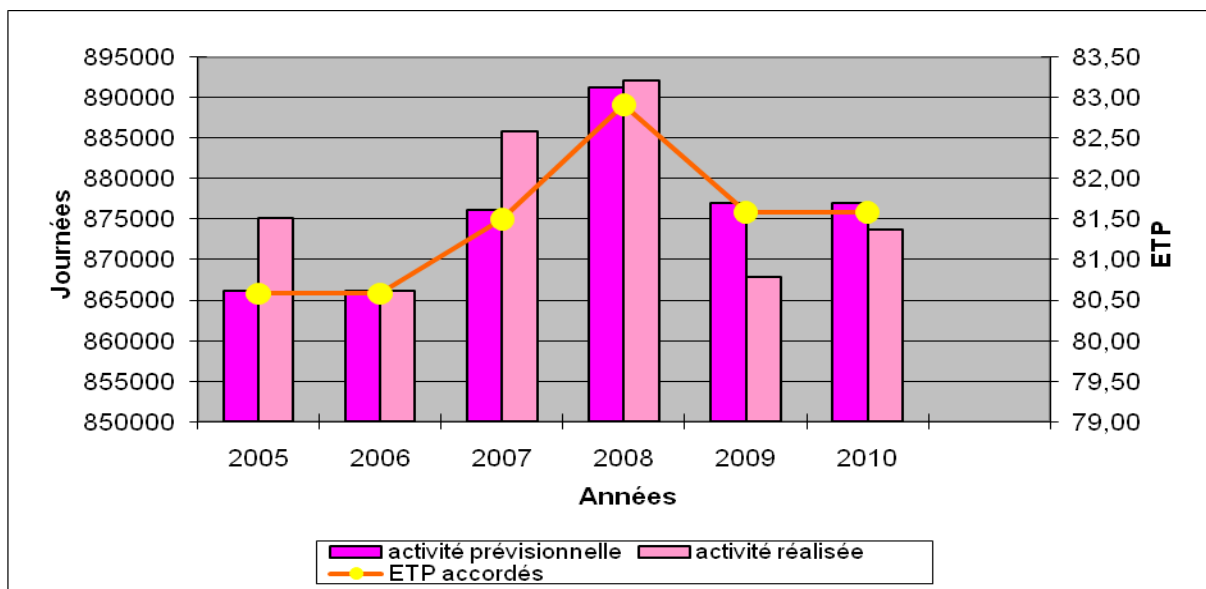
Activité chiffrée

Cette année 2010, **873 637 journées ont été réalisées** pour 876 924 journées à faire. Bien que restant déficitaire, l'activité l'est moins qu'en 2009 puisque nous enregistrons un manque de 3287 journées, contre 9065 l'an dernier.

Nous pouvons, une nouvelle fois cette année, mesurer les effets de la loi 2007 et les processus de déjudiciarisation en route. Constat est fait cependant que le Parquet oriente des nouvelles arrivées montrant des situations familiales très dégradées avec des parents de plus en plus rétifs à toute aide éducative.

De l'expérience tirée de la situation 2009, nous avons maintenu des postes en CDD au-delà des remplacements à effectuer pour compenser des absences imprévisibles et courtes impactant notre capacité d'activité. Ainsi, certaines antennes gèrent jusqu'à un tiers de situation sur des zones dites

« tampon », c'est-à-dire sur des secteurs qui sont proches de leur territoire de référence, voire sur des zones plus éloignées.



• Evolution de l'activité entre 2009 et 2010

3418 mineurs suivis en 2010 pour 3409 en 2009 avec 81,58 ETP accordés.

• Nombre de prises en charge et de sorties en 2010

1054 entrées dont 8 jeunes majeurs et 1021 sorties dont 19 jeunes majeurs sur cette année.

• Nombre de mineurs et familles suivis, nombre de mineurs par dossier

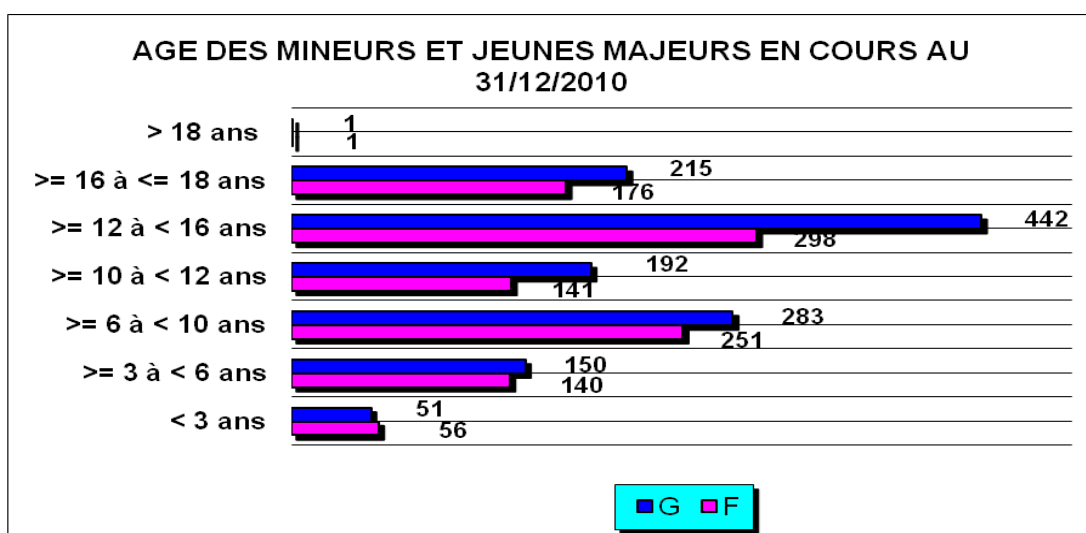
	Brunard	Emeraudes	Lyon-Sud	Vaise	Vaulx	Vénissieux	Villeurbanne	TOTAL
Mineurs suivis en 2009	501	479	480	458	460	521	510	3409
Nombres de familles suivies en 2009	293	276	269	248	267	292	302	1947
Moyenne mesures /familles en 2009	1,71	1,74	1,78	1,85	1,72	1,78	1,69	1,75
Mineurs suivis en 2010	483	464	483	472	451	540	525	3418
Nombres de familles suivies en 2010	301	282	275	270	258	303	307	1996
Moyenne mesures /familles en 2010	1,60	1,65	1,76	1,75	1,75	1,78	1,71	1,71

Le tableau ci-dessus montre que les antennes de Lyon-Sud, Vaise, Vénissieux et Villeurbanne ont eu un nombre de suivis plus important que l'an passé. Mais, à cette remarque, doit s'ajouter celle de plusieurs antennes qui voient augmenter le nombre de familles rencontrées, modifiant ainsi la moyenne mesures/familles : le nombre de dossiers individuels progresse, nécessitant que soit prise en compte la charge de travail que représente la multiplication des lieux où intervenir, et celle des articulations à mettre en œuvre suivant les modalités données par la réforme de la protection de l'enfance.

- Age et sexe des mineurs suivis

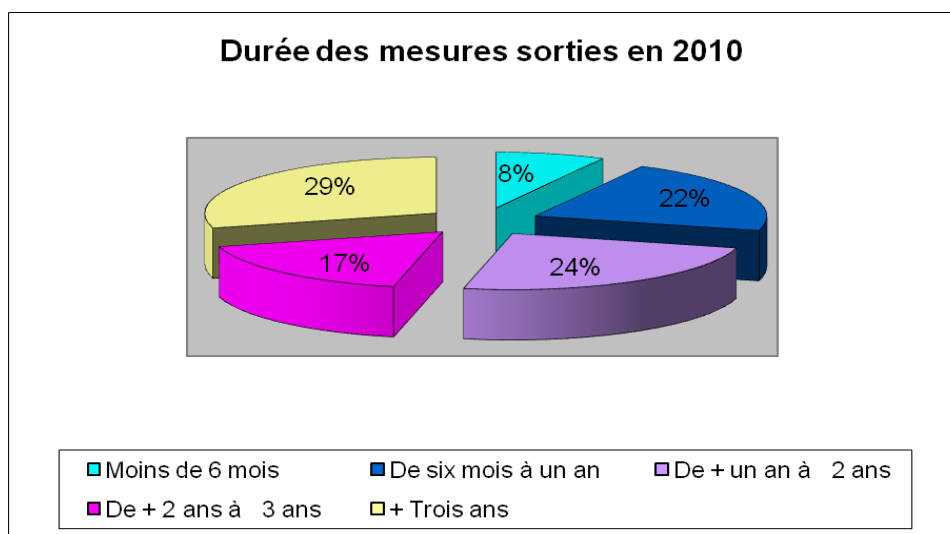
Au 31 décembre 2010, 2397 mineurs étaient pris en charge. La répartition de leur âge par rapport aux années précédentes montre une progression d'un point de pourcentage pour la tranche des 0 à 6 ans par rapport à 2009 et, bien sûr, la continuation de la baisse des jeunes majeurs, conforme aux orientations de la PJJ. Les suivis d'adolescents en grande difficulté restent la partie majeure de notre activité puisqu'elle représente 47,18% de notre activité.

AGE	En 2006	En 2007	En 2008	En 2009	En 2010
les 0 à moins de 6 ans	22 %	19,58 %	15 %	15,46 %	16,57 %
les 6 à moins de 12 ans	34,5 %	35,61 %	34 %	36,6 %	36,17 %
les 12 à moins de 18 ans	40,9 %	41,64 %	49 %	47,39 %	47,18 %
les plus de 18 ans	2,58 %	3,17 %	3 %	0,55 %	0,083 %

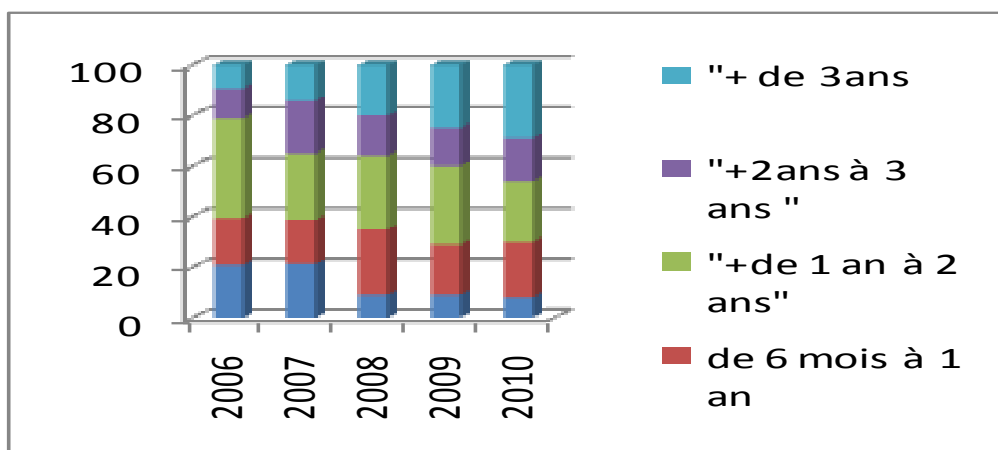


Le tableau ci-dessus montre la forte proportion des garçons suivis dans la tranche d'âge de 12 à 16 ans.

- Durée des mesures sorties en 2010



Comme l'an dernier, nous voyons petit à petit un rallongement de la durée des mesures : en 2009, les mesures de moins de 6 mois représentaient 9 % des situations, les mesures de 6 mois à un an 20 %, celles de plus de un an à moins de 2 ans 31 %, celles de plus de 2 ans à 3 ans 15 % et celles de plus de 3 ans et plus 25 %. Ce constat, fait depuis plusieurs années, confirme nos observations : le temps passé en direct dans les familles s'amointrissant, il est nécessaire de prolonger les temps d'intervention pour remplir les missions qui nous sont confiées. Le graphique ci-dessous confirme cette tendance.



- **Nombre de mineurs placés au cours des mesures d'AEMO en 2010**

antennes	nombre de mineurs placés	à l'ASE	en placement direct	en tiers digne de confiance
Brunard	34	16	16	2
Emeraudes	41	16	24	1
Lyon sud	11	3	8	0
Vaulx	28	12	16	0
Vénissieux	37	12	24	1
Villeurbanne	46	19	17	10
Vaise	61	30	17	14
TOTAL	258	108	122	28

Le nombre de placements, soit 258 au vu des 3418 mineurs suivis sur l'année, concerne 7,54 % des mineurs pris en charge. 47 % d'entre eux sont en placement direct, 42 % sont confiés à l'ASE et 11 % à des tiers digne de confiance. Nous constatons que, de plus en plus souvent, des mesures d'AEMO souvent courtes sont demandées pour préparer, voire médiatiser un placement, afin que les parents ne mettent pas en échec une mesure adéquate au bon développement de leur enfant.

Il n'en reste pas moins que, pour plus de 92 % des situations, l'AEMO reste avant tout une mesure d'aide et de conseil pour trouver au sein des familles, les compétences nécessaires à l'éducation quotidienne des enfants suivis.

Personnel

Le service AEMO compte 119,45 ETP se répartissant comme suit :

- 8 ETP de cadres,
- 20,60 ETP de postes administratifs,
- 81,73 ETP de postes éducatifs AS ou ES,
- 3,50 ETP de postes de TISF (un 0,50 ETP par antenne),
- 3,50 ETP de psychologues (un 0,50 ETP par antenne),
- 2,12 ETP de postes services généraux.

• Mouvement du personnel

69 nouveaux contrats ont été signés cette année : 14 en CDI et 53 en CDD, une même personne pouvant avoir eu plusieurs CDD.

• Départs

- ✓ 4 salariés ont démissionné du service pour aller vers d'autres horizons professionnels : Madame CHENEVARD de l'antenne de Vénissieux, Monsieur FARYS de Brunard, Madame BARBAZIN de Lyon-Sud, Madame CONTINI de Vaulx-en-Velin.
- ✓ 5 salariés ont fait valoir leurs droits à la retraite : Madame MARLY, responsable d'antenne sur Vénissieux, Monsieur FLEURENT, assistant de service social sur l'antenne de Villeurbanne, Madame MEUNIER, éducatrice spécialisée sur Vaise, Madame BROUAT, secrétaire sur l'antenne de Vénissieux et Madame RAMON VILLARD, comptable au pôle direction.
- ✓ 4 salariées sont parties dans un autre établissement de l'ADSEA : Madame QUINTANNE, secrétaire sur l'antenne de Vaulx-en-Velin et Madame AYEL, éducatrice spécialisée à Vénissieux sont allées à l'ITEP de Saint-Priest, Madame AUGAUDY, éducatrice spécialisée sur Vaulx est allée au service IAE, Madame VIEL CAZAL, comptable à la direction a pris un poste de cadre administratif aux Moineaux.

• Arrivées : Ont été embauchés en CDI

- ✓ sur l'antenne de Vénissieux : Madame CUERVA DEJOUR, Madame TOURNAYRE, éducatrices spécialisées ainsi que Madame HO, secrétaire,
- ✓ sur l'antenne de Lyon-Sud : Madame HORARD, éducatrice spécialisée,
- ✓ sur l'antenne de Brunard : Madame FALHI, éducatrice spécialisée,
- ✓ sur l'antenne de Vaise : Madame BROYER LIOGIER, éducatrice spécialisée,
- ✓ sur l'antenne de Villeurbanne : Madame PHILIPPE, éducatrice spécialisée,
- ✓ sur le pôle direction : Monsieur MASSON, ouvrier d'entretien.

Madame DUCURTIL, éducatrice spécialisée venant du Reynard, est venue rejoindre le SAEMO par mutation de poste sur l'antenne Lyon-Sud.

Enfin, Monsieur TRANCHAND a été nommé responsable antenne à Vénissieux à compter du 27 septembre 2010, en remplacement de Madame MARLY.

~~~~~

## **Faits marquants de l'année, bilans**

---

### • **Plan de formation**

#### • **PAUF 2010**

6 personnes pouvaient partir en formation, mais pour deux personnes, la formation a été annulée par l'organisme de formation et un salarié s'est dédit.

14 travailleurs sociaux ont participé, sur 5 jours, avec des collègues de l'ASEA de Villefranche, à la formation du CNAEMO « l'acte éducatif en milieu ouvert, pour une clinique de l'action éducative ».

1 éducatrice spécialisée a terminé sa formation pluri annuelle d'art thérapie en septembre 2010.

#### • **PAUF mutualisé**

1 éducateur spécialisé a pu bénéficier, dans le cadre du PAUF mutualisé, de la formation de CAFERUIS au CCRA.

9 salariés du service ont participé aux sessions SST.

1 salariée a suivi la formation « gestes et postures ».

2 travailleurs sociaux de l'antenne de Vaulx-en-Verin ont suivi la formation APIC sur la violence.

10 travailleurs sociaux ont suivi la formation CREA I sur la réforme de la protection de l'enfance.

#### • **Plusieurs salariés ont pu bénéficier d'APR d'UNIFAF**

8 secrétaires ont participé à la formation « la place des administratifs dans la relation à l'usager ».

La directrice et un représentant délégué du personnel ont suivi 9 jours sur le thème « connaître, prévenir et prendre en compte les situations de souffrance au travail ».

### • **Accueil de stagiaires**

Plusieurs équipes, après de longues périodes sans stagiaire, se réengagent dans ce processus de transmission et s'appuient sur le travail en cours du référentiel site qualifiant pour les éducateurs spécialisés.

## • Evolution du contexte de travail et de la mesure d'AEMO

En 2009, un grand nombre de salariés avait exprimé leur malaise face à une augmentation de la charge de travail par des tâches administratives de plus en plus lourdes et, en conséquence, un temps de présence directe dans les familles insuffisant. La qualité de l'accompagnement éducatif, telle que décrite dans le projet de service ne pouvait, d'après eux, être respectée et ils interrogeaient comment la prise de risque pouvait être partagée entre leur responsabilité et celle du service. Les questions sur le manque de communication interne et le type de management mis en œuvre dans le service s'ajoutaient à celle de la charge de travail.

Les administrateurs de la commission de suivi et l'équipe de direction du service ont travaillé ensemble, en début d'année 2010, pour aboutir à :

- l'envoi, le 26 avril 2010, par le président de l'association, d'une résolution à destination de Madame NACHURY, vice-présidente du Conseil Général, pour dénoncer la réduction de disponibilité éducative des travailleurs sociaux auprès des mineurs et leurs familles et proposer un autre mode de tarification de la mesure,
- la mise en place de rencontres entre les administrateurs et la direction avec l'ensemble des antennes.

Ces réunions ont eu lieu entre début mai et mi-juin.

A la demande du président, pour argumenter les démarches auprès du Conseil Général, une enquête a été menée sur la répartition actuelle des temps de l'AEMO. Plusieurs antennes, avec un échantillonnage de 24 travailleurs sociaux, ont participé à cette recherche. Les items retenus ont été déterminés à partir de ceux élaborés en 2003, sur une précédente enquête du même type élaborée sur l'ancien service de Vénissieux, cela afin de pouvoir établir des comparaisons entre ces deux années :

- les temps de la fonction éducative directe : les entretiens, rencontres enfants, les temps de rencontres parents enfants et les démarches, accompagnements avec les parents et/ou les enfants ;
- les temps de fonction éducative indirecte : réunions d'évaluations de début, en cours et fin de mesure, le travail administratif (notes, rapports, dossiers d'admission divers : MDPH, orientation scolaire, dossier unique d'aide à la situation familiale, admission pour un placement...), les temps d'audiences JE et le travail partenarial ;
- les temps de vie du service : temps informels, les temps de déplacements, de formation.

L'observation s'est faite sur 6 semaines de travail à partir de grilles journalières remises à chaque travailleur social.

Cette démarche a permis d'obtenir les comparatifs suivants :

- **les temps de fonction éducative directe avec les parents et les enfants sont passés en 2003 de 30 % à 20,7 % en 2010 soit 9,3 points de moins,**
- **quant au temps de fonction éducative indirecte, il passe de 54 % en 2003 à 62,63 % en 2010 soit 8,63 points de plus,**
- **le temps vie du service ne se modifie guère puisqu'il passe de 16 % en 2003 à 16,8 % en 2010.**

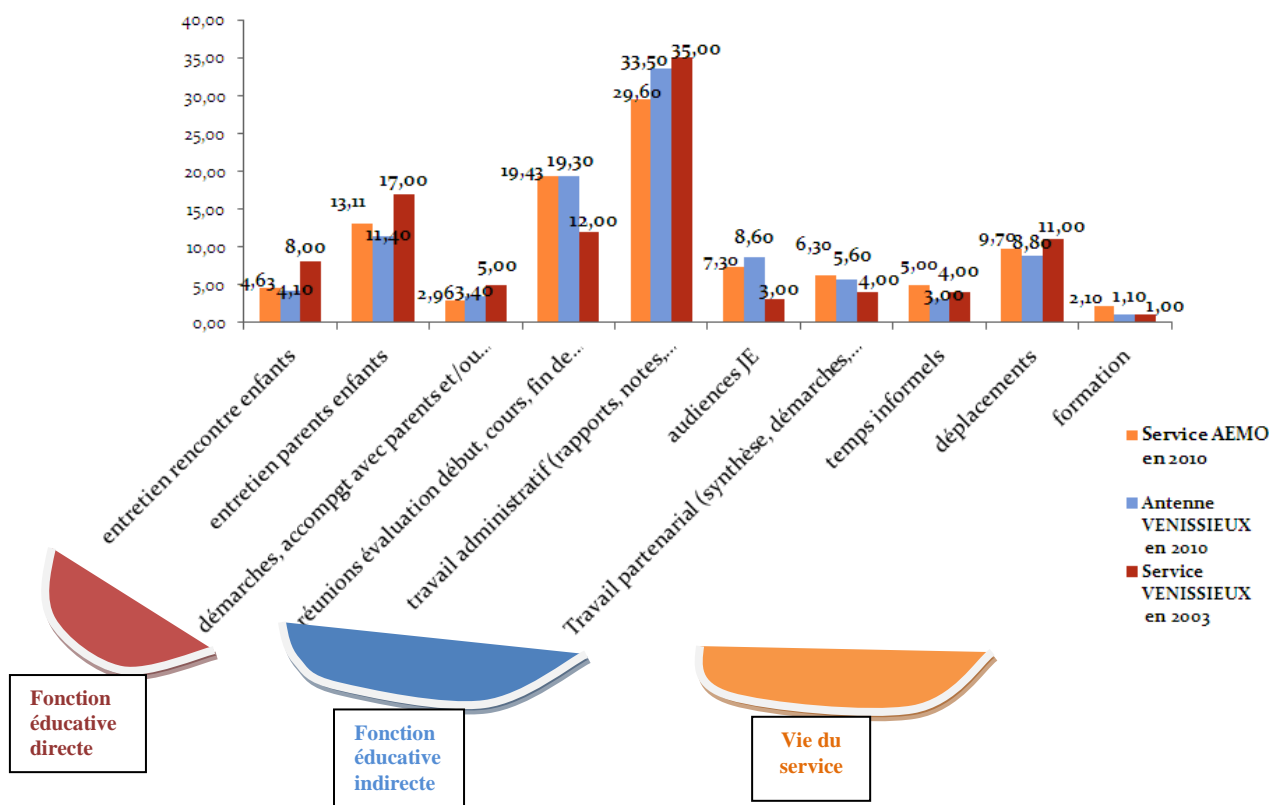
Il n'est pas question ici de remettre en cause la pertinence des temps de fonction éducative indirecte, qui sont absolument indispensables à la construction du projet éducatif pluridisciplinaire, dans la cohérence des actions partenariales ; mais simplement de faire remarquer que cette professionnalisation, inscrite dans la loi 2002/2 et la réforme de la protection de l'enfance, s'est faite au détriment du temps d'intervention dans les familles, puisqu'ils n'ont pas fait l'objet de réorganisation des temps de travail.

La mesure d'AEMO, autrefois plus axée sur un travail intra familial, prend davantage en considération l'interaction entre l'environnement et la famille : cette évolution priorise les temps de concertation et de continuité des mesures, répondant ainsi aux exigences de la loi 2007 et aux pressions institutionnelles.

D'un travail sur l'autorité parentale, nous allons plus à présent vers un accompagnement d'adultes à des rôles parentaux confrontés aux recompositions familiales fréquentes : la multiplicité des acteurs divise d'autant les 21 % consacrés aux différents membres de la famille.

Au vu des ces éléments, nous pouvons supposer que, si ce processus se maintient, la mesure d'AEMO s'orientera dans l'avenir à répondre plus aux demandes institutionnelles qu'aux nécessités des familles.

### Evolution en pourcentage des temps de l'AEMO en 8 ans



ଅଟ ଅଟ ଅଟ ଅଟ ଅଟ ଅଟ

## **Démarche d'évaluation**

---

L'outil d'évaluation interne terminé fin 2009, la phase de recueil des données nécessaires à cette évaluation s'est déroulée de début mars à fin septembre 2010, à partir d'un questionnaire informatique adressé par mail à chaque salarié du service. Ces questionnaires, une fois remplis, ont été renvoyés aux deux intervenants du CCRA afin de pouvoir en faire le traitement.

Fin novembre 2010, après réception d'un document regroupant l'ensemble des données recueillies, un comité de pilotage constitué des 2 intervenants du CCRA, de la directrice, d'un responsable d'antenne et de 9 salariés représentatifs de l'ensemble des métiers et des antennes, a commencé à se réunir. Son rôle est de veiller à la garantie des règles d'anonymat et d'éthique professionnelle et de procéder à l'analyse des constats, afin d'améliorer les accompagnements des parents et des mineurs au travers de l'évolution des pratiques professionnelles, des organisations du service et des relations partenariales, pour une mise en œuvre du projet de service plus adéquate. Ce travail continuera en 2011 pour déterminer les axes d'évolution prioritaires.

ଭର ଭର ଭର ଭର ଭର ଭର

## **Projets et réflexions en cours**

---

### **L'évolution de la mesure d'AEMO dans le cadre du schéma départemental**

Les observations données par les services AEMO (ADSEA 69 – ASEA de Villefranche) sur la nécessaire évolution de la mesure d'AEMO, le bilan du schéma départemental de la protection de l'enfance 2006/2010, la réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007 ont conduit à réinterroger les pratiques partenariales existantes dans le département du Rhône, à développer de nouvelles modalités d'intervention auprès des familles, notamment dans le champ de l'action éducative en milieu ouvert.

L'élaboration du schéma 2011/2014 offre l'occasion d'effectuer un bilan de ce dispositif, mais aussi d'envisager les évolutions possibles ou nécessaires, au service d'une plus grande efficacité de l'AEMO. L'AEMO demeure une mesure alternative au placement pertinente, mais peu diversifiée, qui peut paraître stéréotypée au regard de la multiplicité des problématiques familiales auxquelles elle doit faire face. Pour les juges des enfants, l'AEMO est un outil pertinent d'intervention auprès des familles, mais il manque une gradation entre le milieu ouvert et l'hébergement : l'AEMO n'est parfois pas suffisante, alors que le placement peut être perçu comme une mesure excessive.

L'instauration d'une mesure entre AEMO et placement permettrait d'adapter le rythme d'intervention à l'évolution de la situation, et de gagner en souplesse. Ce pourrait être une AEMO intensive ou renforcée, dont la création aurait nécessairement un coût, mais pourrait aussi permettre de réduire le nombre de placements.

Le SAEMO ADSEA 69 préconise de rendre plus lisible le contenu de l'AEMO et spécifier la place de chacun des intervenants (TISF, psychologues, travailleurs sociaux...), afin de mieux travailler sur les articulations, sur une relation moins individualisée et plus collégiale, en équipe, pour permettre plus de continuité entre les mesures.

Enfin, pour pouvoir répondre aux besoins des familles et des mandants, il est demandé d'instaurer des mesures renforcées, pour être en plus grande proximité et disponibilité aux mineurs et à leurs parents, dont les problématiques nécessitent une intervention intensive.

Quatre hypothèses de problématiques ont été énoncées, dans le cadre du futur schéma, pour ces AEMO alternatives au placement :

- **une AEMO "petite enfance"** pour de jeunes parents, carencés ou en difficultés dans la prise en charge de leurs très jeunes enfants,
- **une AEMO concernant les situations de conjugopathie,**
- **une AEMO "adolescent difficile"** proposée aux ados les plus en difficultés, en crise aiguë, dans le rejet de l'accompagnement...
- **une AEMO centrée sur les troubles psychopathologiques.**

Il est souligné que l'émergence de ces nouvelles AEMO nécessitera un gros effort d'articulation, afin de limiter l'effet de segmentation entre les mesures et garantir, autant que nécessaire, la notion de continuité éducative.

~~~~~

A l'heure où la précarité économique envahit l'espace quotidien des familles, où la solidarité familiale et de quartier s'amenuise, la mesure d'AEMO doit conserver sa pleine mesure d'accompagnement éducatif, pour éviter qu'un « accident de parcours de vie » ne stigmatise l'avenir fragile des mineurs accompagnés. Faire avec, vivre des expériences communes, redonner confiance aux étayages existants sont les moyens que doit se donner la mesure d'AEMO pour garder cette dimension de soutien et d'aide aux parents dans le quotidien.

Pour cela, notre service doit réfléchir sur la façon d'impulser de la créativité, de l'innovation dans ses interventions, tout en conservant les compétences, l'expérience acquise par un travail de réseau et de partenariat établi depuis de nombreuses années. 2011 sera une année de construction commune, pour réfléchir aux possibles modalités d'interventions, prenant en compte les besoins des familles ainsi que les demandes des mandants et les orientations du schéma départemental. Mais cela ne pourra se réaliser sans une prise de conscience des décideurs publics de la nécessité de mettre en œuvre les ressources humaines nécessaires à l'adaptation des modes et du temps d'intervention nécessaire auprès des familles, au vu des missions fixées à notre service.

~~~~~